



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	1 467 564,69 €
Dépenses de fonctionnement	1 168 001,55 €
Résultat de l'année 2025	299 563,14 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 340 011,39 €. On observe un écart à la baisse par rapport à nos prévisions principalement dû à l'article « eau et assainissement » (pas de fuites cette année), « énergies, électricité », « autres fournitures » (= achat de matériel), « entretien et réparations sur voiries et réseaux », et à une hausse des dépenses (notamment en maintenance +18 000 €).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 600 321,06 € pour l'année 2025. Elles étaient de 552 323,35 € en 2023 et de 590 835,46 € en 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 170 820,78 €.

En 2025, les subventions versées aux associations (65748) se sont élevées à 19 460,00 € (relativement stables).

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 10 012,30 €. Elles étaient de 12 318,61 € en 2024.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	333 520,78	340 011,39	+ 1,95 %
012	Charges de personnel	590 835,46	600 321,06	+ 1,61 %
014	Atténuation de produits	15 097	14 026	- 7,10 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 299,45	30 901,59	+390,80 %
65	Autres charges de gestion courante	179 023,18	170 820,78	- 4,58 %
66	Charges financières	12 318,61	10 012,30	- 18,72 %
Total des dépenses		1 130 795,03	1 168 001,55	+ 3,29 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements du salaire par la CPAM ou notre assureur en cas de maladie des agents pour un montant de 34 922,70 € en 2025. Elles étaient de 32 758,08 € en 2024. En forte hausse compte tenu des arrêts en longue maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 924,00
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 940
- Des repas facturés au restaurant scolaire et de la garderie : 55 045,35

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 39,65 %

Taxe sur le foncier non bâti : 54,24 %

Taxe d'habitation : 10,31 %

	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	518 917,00 €	562 258,00 €	562 173,00 €
Variation en pourcentage	+ 6,71 % / 2022	+ 8,35 % / 2023	-0,02% / 2024
Variation en valeur	+ 32 611 € / 2022	+ 43 341 € / 2023	-85,00 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR, le fonds de péréquation des recettes intercommunales...

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a peu évolué : de 291 919,00 en 2021 à 293 795 € en 2025.

Le chapitre 74 regroupe également : la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, les remboursements de l'État pour les contrats PEC CUI/CAE, l'attribution

du fonds départemental de péréquation de la TP et les compensations de l'État au titre des exonérations de Taxe Foncière.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés, des remboursements de sinistres, du remboursement de la TF par le boulanger. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 54 561 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 3 008,99 €. Il correspond à des annulations de mandats payés à tort et d'avoirs sur factures.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	260 878,25	149 032,69	104 891,95	-29,60%
013	Atténuation de charges	12 690,09	32 758,08	34 922,70	+6,61%
70	Produits des services	52 486,69	57 818,76	61 196,77	+5,84%
73	Impôts et taxes	646 518,52	690 217,71	689 448,05	-0,11%
74	Dotations et participations	371 803,92	406 104,10	378 021,81	-6,92%
75	Autres produits (dont loyers)	76 545,40	77 070,81	67 109,81	-12,93%
77	Produits exceptionnels	3 742,93	3 704,40	3 008,99	-18,77%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultat d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	192 763,55 €
Dépenses d'investissement	392 286,44 €
Résultat de l'année 2025 (déficit)	199 522,89 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2026 : 194 671,19€

c) **Solde des restes à réaliser** : 12 200,00 € en dépenses et 17 051,70 € en recettes.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 90 663,49 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Banque Postale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 252 984,53€.

- 2) Chapitre 21

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Pose de clapet au 37 rue du 11 novembre
- Réfection de voirie rue du Silo
- Installation d'un système de vidéosurveillance
- Achat d'ordinateurs école (2) et mairie (1)
- Réfection des murs extérieurs du préfabriqué de l'école
- Remplacement de la gouttière du préfabriqué de l'école
- Matériel divers (extincteurs, portemanteaux école, chaises école, tondeuse, chaudière, but de handball, achat véhicule Renault Trafic...)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes (subventions et amendes de police) perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement), le fonds de compensation de la TVA, ...

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 192 763,55 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 40 058,17 € (chapitre 13) qui émanent principalement de subventions du Département, de la CABBALR, et des amendes de police.
- Du FCTVA pour 32 270,14 €
- De la taxe d'aménagement pour 692,90 €.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables (Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat) pour un montant de 82 216,75 € et de régularisations (articles 20 et 21) qui s'élèvent à 30 901,59 €.

3. Récapitulatif et données synthétiques du compte financier unique

a) Résultats de l'année 2025 :

- en fonctionnement : 299 563,14 €
- en investissement : - 199 522,89 €

b) État de la dette :

Le montant des annuités payées en 2025 s'est élevé à 90 663,49 €.

La commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Banque Postale, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

c) Principaux ratios :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	637,39
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	691,55
3	Dépenses d'équipement brut / population	96,92
4	Encours de dette / population	187,02
5	DGF / population	192,83
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,79%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,71%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,01%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	27,04%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7,83%